

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU QUATRE SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT QUATRE**

L'An deux mil vingt-quatre le quatre Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28/08/2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - TRUPIN Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne et AUCHER Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT ABSENTS** : LÉON Martine qui donne pouvoir à BADILLER Marc, RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à PASQUALIN Côme, GUEST Iona qui donne pouvoir à BARREAU Fabien, VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge et SZYMAN Anaïs qui donne pouvoir à TRUPIN Anne-Sophie.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : PASQUALIN Côme

**Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil du 03 Juillet 2024 est approuvé.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- XI - CREATION POSTE SURVEILLANCE PAUSE MERIDIENNE
- XII - REMBOURSEMENT ACHATS DIRECTS

**I - INTERVENANT MUSICAL – RECONDUCTION ANIMATION MUSICALE 2024 – 2025**

Monsieur le Maire propose la reconduction de l'animation musicale au sein des classes primaires et maternelles à raison de 4 heures  $\frac{3}{4}$  chaque semaine d'octobre 2024 à juin 2025, ( $\frac{1}{2}$  heure par classe PS, MS, GS-CP, CP, CE1, et  $\frac{3}{4}$  d'heure pour les CE2, CM1, CM2) avec 15 heures de préparation annuelle.

Considérant la délibération n° 2023-080 du 06/09/2023, créant un emploi permanent d'Intervenant Musical, sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 3,35<sup>ème</sup>/20 et fixant le niveau de recrutement et la rémunération;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;

**RECONDUIT** l'animation musicale à raison de 4 heures  $\frac{3}{4}$  par semaine du 30 Septembre 2024 au 30 Juin 2025 (soit 29 lundis d'interventions) ; avec 15 heures annuelles pour le temps de préparation ;

**DEMANDE** au rectorat l'accord pour cet intervenant musical ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail (article L332-8-6 du Code Général de la Fonction Publique).

N° 2024-072 Publiée le 06/09/2024 reçue en Préfecture le 06/09/2024
---

## **II - C.C.T.V.I. - MARCHÉ ENTRETIEN ESPACES VERTS - ZONE ARTISANALE DE LA CROIX**

Monsieur le Maire présente la proposition de la C.C.T.V.I., de la reprise en régie de l'entretien des espaces verts des Zones Artisanales par les Communes (vu en Bureau communautaire le 13 juin 2024).

Concernant CHEILLÉ, il s'agit d'un contrat de 1 116 € H.T. annuel

CHEILLE - ZA							
	CHEILLE - ZA	route de Saché	fréquence	quantité	surface	ml	prix prestation H.T.
	Trottoir diorite calcaire		2		310	155	
	Gazon d'agrément, entretien courant		9		880		
	Haie formée		1			140	
	Ramassage des feuilles	1 fois par an	1				
							<b>1 116 €</b>

	LEGENDE	Forfait
<b>DESHERBAGE</b>	<b>TROTTOIR GAZON</b>	9 Tontes/an
<b>TONTE</b>	<b>PELOUSE</b>	6 Tontes/an
<b>TAILLE</b>	<b>PRAIRIE</b>	3 Tontes/an
<b>DIVERS</b>		

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, mais souhaite connaître les modalités de la compensation financière et ses révisions.

Ce point sera délibéré ultérieurement.

## **III - SÉCURISATION BATIMENTS PUBLICS**

Monsieur le Maire indique une forte augmentation des dégradations et incivilités sur la Commune, entraînant une hausse significative des dépenses communales (réparations, assurances, franchises...).

Il propose d'étudier la possibilité d'installer de la vidéo protection.

Le Conseil décide d'étudier le sujet en Commission Générale.

## **IV - SÉCURISATION ESPACE CHATRY**

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement interdisant l'accès aux véhicules sur l'Espace Chatry par barre IPN. Il indique qu'en cas d'animations nécessitant un accès aux lieux, il serait judicieux de le modifier en installant une borne semi-automatique.

Ce sujet sera étudié en Commission Générale.

## **V - PROPOSITION ACHAT TERRAIN (PEUPLERAIE) ZE32**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec la propriétaire de la parcelle ZE 32 à « la folie » (5 793 m<sup>2</sup>).

*Le Conseil demande une renégociation du prix.*

## **VI - PROPOSITION ACHAT TERRAIN ZE43 (PROJET EXTENSION PISTE CYCLABLE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans l'objectif de prolonger la piste cyclable

vers RIVARENNES, il a fait une proposition de 5 600 € au propriétaire de la parcelle ZE 43 (32 737 m<sup>2</sup>) qui a fait une contre-proposition à 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;  
**DÉCIDE** d'acquérir la parcelle ZE 43 au prix de 6 000 €  
**AUTORISE** le Maire à signer l'acte et toutes pièces afférentes à cette acquisition

N° 2024-074 Publiée le 13/09/2024 reçue en Préfecture le 13/09/2024

## **VII - ÉCHANGE SUR LE RAPPORT D'ÉTUDE CONCERNANT LE CHÊNE ET L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire qui a reçu le rapport d'étude du Chêne de l'Eglise, dit qu'en résumé, l'arbre est sain et qu'il n'y a pas trace de maladies. L'étayage était une nécessité et l'aménagement routier sécuritaire est en cours de réalisation.

Dans l'immédiat, il ne sera pas donné suite à une étude supplémentaire du mur.

Le sujet sera repris en Commission Bâtiments.

## **VIII - PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UN CUISINIER PAR RESTAVAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du cantinier reçue le 30 juillet 2024 avec préavis jusqu'au 25 Août dernier. Considérant les délais, il a été demandé à RESTAVAL, la mise à disposition d'un cuisinier pour la rentrée.

Monsieur le Maire présente donc, l'avenant n° 1 (au contrat d'assistance technique et approvisionnement de denrées du 02 septembre 2021) pour la mise à disposition d'un cuisinier, 7 heures/jour, 4 jours/semaine de septembre 2024 à juillet 2025 au montant forfaitaire mensuel de 2 438,79 € H.T.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à main levée, unanime (19 pour) ;

**ACCEPTE** les termes de l'avenant n° 1 au contrat d'assistance technique et approvisionnement de denrées du 02 septembre 2021,

**AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

N° 2024-075 Publiée le 06/09/2024 reçue en Préfecture le 06/09/2024

## **IX - PROPOSITION LOCATION BUS POUR LES SORTIES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la reprise du service de Transport Scolaire du primaire par la RÉGION, qui a entraîné la fin de mise à disposition d'un chauffeur Communal pour le service et la possibilité d'utiliser le bus pour les sorties scolaires.

N'ayant plus de bus à disposition, il a été demandé à l'entreprise MILLET un estimatif de locations de bus avec chauffeur lors des futures sorties scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité (19 pour) **ACCEPTE** de louer un bus avec chauffeur pour les sorties scolaires.

Monsieur le Maire demande de fixer un budget, qui au vu de l'estimatif reçu serait de 3 600 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, majoritaire (14 pour, 4 contre, 1 abstention)

**FIXE** le budget annuel « sorties scolaires » à 3 600 € TTC.

N° 2024-076 Publiée le 13/09/2024 reçue en Préfecture le 13/09/2024

## **X - DÉCISIONS DU MAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

*1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».*

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

08/07/2024 : TPPL : 77 911,61 € (Voirie 2024 cf C.M. 03/07/2024)  
 08/07/2024 : EASY FLYER : 557,80 € (impression, reliure Feuille du Chêne)  
 15/07/2024 : LECREUX-SIVIGNY : 1 940 € (relevé Topo rue des Vergers)  
 22/07/2024 : TPPL : 621,92 € (30 T de GNT diorite 0/20)  
 24/07/2024 : TPPL : 358,12 € (15 T de GNT diorite 0/20)  
 29/07/2024 : TOURS HYDRO : 1 246,23 € (changement flexibles tracto)  
 01/08/2024 : NOREMAT : 720,20 € (fléaux, manilles broyeur)  
 20/08/2024 : NOREMAT : 367,43 € + 460,38 € (réparation broyeur + MO)  
 29/08/2024 : SIGNALS : 1 581,66 € peinture routière)  
 02/09/2024 – CMA : 303,05 € (aspirateur cantine)

*3) « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :*

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

- 24/07/2024 renouvellement concession + superposition de 50 ans (C 27 – Bourg)

*8) « D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire (alinéa 15 de l'article L.2122-22 du CGCT) ».*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la déclaration d'intention d'aliéner reçue, pour laquelle il a été décidé de ne pas préempter :

- 13 Route du Bourg Cocu (ZS 12 – ZS 17 – ZS 19)
- 43 rue de Chinon (AM 185) *signature Sophie BABIN*

N° 2024-077 Publiée le 06/09/2024 reçue en Préfecture le 06/09/2024
---

## **XI - DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DONT LA QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL EST INFÉRIEURE A 50% DANS DES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS** (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-8-5° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs scolaires et du besoin augmenté de surveillance pendant la pause, le **Maire propose à l'assemblée :**

- La création, à compter du **15 Septembre 2024**, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de **5,49/35<sup>ème</sup>**,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de surveillance des élèves pendant la pause méridienne
- Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Techniques, au grade de d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, ou par un agent contractuel

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à main levée à l'**unanimité** (19 pour) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (articles L332-8 et L332-9),

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

### **DÉCIDE**

**Article 1** : d'adopter la proposition du Maire,

**Article 2** : de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,

**Article 3** : d'inscrire au budget les crédits correspondants,

**Article 4** : de transmettre en Préfecture, au Centre de Gestion et SGC de Chinon.

N° <b>2024-078</b> Publiée le 06/09/2024 reçue en Préfecture le 06/09/2024
--

### **XII - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS**

Madame Coline LAURIN a fait des achats chez DECATHLON (ballons, raquettes, balles pour pause méridienne) d'un montant total de 89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;

**ACCEPTE** de rembourser la somme de 89 € à Madame Coline LAURIN.

N° <b>2024-079</b> Publiée le 06/09/2024 reçue en Préfecture le 06/09/2024
--

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1 – Borne collecte vêtements**

Monsieur le Maire informe d'une demande d'installation de 3 bornes Relai supplémentaires, pour la collecte des vêtements, car le tonnage ne cesse d'augmenter sur CHEILLÉ. *Le Conseil valide la demande pour les trois emplacements.*

#### **2 – Demande Acquisition AM 173**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande d'acquisition de la parcelle AM 173, par la personne qui l'occupe actuellement.

*Le Conseil Municipal EMET un refus.*

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- du lancement des procédures de rétrocession des Voiries et espaces verts des lotissements.

- d'une réunion le 13 Septembre, pour la sécurisation des Hameaux donnant sur la Route des Coteaux (ex route du Bourg) et les lieux dits « la Barbée » et « la Ballière ». Des suggestions peuvent être envoyées par écrit en mairie.

- que toutes les subventions demandées pour la création d'un préau et la renaturation de la cour d'école maternelle, ont été obtenues. *Côme PASQUALIN propose la réinstallation de la cloche de l'Ecole, maintenant que la cour est terminée.*
- d'une demande à EUROVIA, sur la reprise ou non des joints des pavés (parking de l'Escapade) qui ne sont pas conformes à notre demande.
- qu'il a assisté à une réunion avec le CPIE (hier) concernant l'atlas de biodiversité.
- du lancement de l'audit énergétique (ECb) du Groupe Scolaire, le 11 Septembre prochain.

*Fabienne DELÉPINE quitte la réunion à 23h22.*

## **TOUR DE TABLE**

**Fabien BARREAU** signale l'installation des Citoyens Français Itinérants sur le parking de la salle polyvalente, le dernier week-end d'Août. Ils sont repartis car nous ne leur avons pas mis l'eau à disposition, malgré leur demande. Des dégradations ont été constatées sur les aires de jeux, qu'ils ont nettoyées et réparées à notre demande, avant leur départ.

**Marc BADILLER** signale :

- un problème d'éclairage public à « La Brosse » et au « Vaurichard ».
- des problèmes avec les propriétaires qui plantent des végétaux en limite de leur propriété empêchant nos services d'intervenir lors du fauchage des routes.
- de nouvelles fuites d'eau apparues le jour de la rentrée à l'école.

**Valérie RIBEIRINHO** alerte sur un problème de retard de bus REMI pour le transport vers le Collège.

**Valérie AUCHER** rappelle la tenue de la réunion d'information des Ateliers de l'ASEPT le 20 Septembre en Mairie à 10h00.

Jean-Serge HURTEVENT pour **Fabienne DELÉPINE** qui demande ce que devient la Classe flexible après le départ d'Emilie MÉNARD ? *pour le moment, la classe flexible reste pour les CMI. A défaut, le matériel sera dispatché dans les autres classes.*

**Jean-Claude MENEAU** félicite les employés municipaux pour le travail réalisé sur le chemin derrière Chêne Feuillet.

**Anne-Sophie TRUPIN**

Propose des animations pour le repas des Aînés.

- Un spectacle qui serait donné après le repas de 15h30 à 17h00
- Orchestre « Petit Café de Paris » 1h30 pour 250 €
- « La Boite à refrain » plusieurs répertoires deux musiciens 750 € (pendant le repas)

Thème retenu : le Chêne.

A rencontré Madame PECAS pour organiser Octobre Rose le 13 Octobre

A demandé à Monsieur LABAYLLE une conférence le 11 Novembre. Préférence pour une alternative le vendredi 15 Novembre.

Rappelle le Marché de Noël le 8 Décembre 2024.

Prochaine réunion le **07 Octobre 2024.**

**Délibérations prises le 04/09/2024**

2024-072	INTERVENANT MUSICAL – RECONDUCTION ANIMATION MUSICALE 2024 – 2025
2024-074	PROPOSITION ACHAT TERRAIN ZE43 (PROJET EXTENSION PISTE CYCLABLE)
2024-075	PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UN CUISINIER PAR RESTAURANT
2024-076	PROPOSITION LOCATION BUS POUR LES SORTIES SCOLAIRES
2024-077	DÉCISIONS DU MAIRE
2024-078	DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DONT LA QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL EST INFÉRIEURE A 50% DANS DES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-8-5° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
2024-079	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS

**Signatures**

<b>BARREAU Fabien</b>		<b>PARMENTIER Rodolphe</b>	
<b>BABIN Sophie</b>		<b>GUEST Iona</b>	Pouvoir à F. BARREAU
<b>BADILLER Marc</b>		<b>RIBEIRINHO Valérie</b>	
<b>TRUPIN Anne-Sophie</b>		<b>RASPAUD Stéphane</b>	Pouvoir à C. PASQUALIN
<b>HARDOUIN Jean-Pierre</b>		<b>PASQUALIN Côme</b>	
<b>SZYMAN Anaïs</b>	Pouvoir à A-S. TRUPIN	<b>HURTEVENT Jean-Serge</b>	
<b>MENEAU Jean-Claude</b>		<b>DELÉPINE Fabienne</b>	
<b>DENIS Adèle</b>		<b>AUCHER Valérie</b>	
<b>LÉON Martine</b>	Pouvoir à M. BADILLER	<b>VANWATERLOO Damien</b>	Pouvoir à J-S. HURTEVENT
<b>NOBILEAU Jean</b>			